

---

---

Mairie de VAUDRINGHEM

# COMPTRE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 28Avril 2026, à 18 Heures 30.

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

\* \* \* \* \*

*Présidence de Monsieur VASSEUR Dany.*

**Présents** : Mesdames & Messieurs LEMAIRE Anne, DEREU Michel, VASSEUR Eric, VASSEUR Muriel, WEPIERRE Delphine, DUFOUR Freddy., HOIN Lise, EVRARD Julien, DEBROUCKER Gilles

**Absent** : Madame SOURDEVAL Justine (excusée) donne POUVOIR à Mme. HOIN Lise.

**Secrétaire** : M DEBROUCKER Gilles.

## 1) Adoption du compte rendu de la réunion du Mardi 31 Mars.

*Adopté à l'unanimité des voix.*

## 2) L'ordre du jour est ensuite abordé :

### A) Vote du

Les documents administratifs concernant le déroulement de l'exercice 2025 sont à la disposition des membres du conseil : bordereaux de mandats, bordereaux de titres, factures. Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	311 839.04 €
Excédent reporté	279 926.68 €
Dépenses de fonctionnement	324 438.49 €
Résultats de l'année 2025	267 327.23 €

Résultat d'investissement :

Recette d'investissement	308 025.81 €
Excédent reporté	4 666.66 €
Dépenses d'investissement	317 070.13 €
Résultat de l'année	8 755.68 €

Les restes à réaliser : **Dépenses** :118 987.54 € (paiement gros œuvre bâtiment technique, plantations et PC portable).

**Recettes** : 38 672.42 € (subvention FARDA, subvention plantations).

### Récapitulatif du Compte administratif 2025

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	324 438.49 €	311 839.04 €	-12 599.45 €
Investissement	317 070.13 €	308 025.81 €	-9 044.32 €
Report de fonctionnement		279 926.68 €	279 926.68 €
Report N-1		17 800.00€	17 800.00€

d'investissement			
Total	641 508.62 €	917 591.53 €	276 082.91 €

### **Affectation du résultat**

*Après délibération, le conseil sous la présidence de la 1ère adjointe décide d'affecter les sommes suivantes :*

*Au compte 1068 : besoin de financement la somme de 71 559.44 €*

*Au compte 002 : excédent de financement la somme de 195 767.79 €*

*La proposition est adoptée à l'unanimité de 10 voix (le maire ne participant pas au vote).*

### **B) Vote des quatre taxes :**

*Monsieur le Maire donne lecture des recettes attendues par la fiscalité directe sans augmentation des taux. Il expose ensuite qu'au vue des investissements importants réalisés par la commune, de l'augmentation des dépenses de fonctionnement de la commune, il serait souhaitable d'envisager le vote des nouveaux taux pour l'année 2026.*

*Après délibération, le conseil décide d'augmenter le produit de référence de 5% (cinq pour cent). Le produit attendu sera donc de 163 508.00€. Cette augmentation du produit attendu a pour effet de donner un taux de variation proportionnelle de 1,049999. Appliqué aux anciens taux cela donnera les nouveaux taux qui seront*

- Taxe foncière sur le bâti : 38,31*
- Taxe foncière sur le non bâti : 40.06*
- Taxe d'habitation : 10.33*

*Après délibération, le conseil décide par 8 voix pour et 3 abstentions d'approuver les nouveaux taux d'imposition pour l'année 2026.*

### **C) Vote budget 2026 :**

*Monsieur le Maire donne la parole au président de la commission, budget afin qu'il expose les propositions de budget pour l'année 2026. Les propositions sont lues dans le détail et commentées si besoin. Elles sont résumées dans le tableau suivant et si besoin consultables en mairie.*

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Investissement</i>	436 997.54	436 997.54
<i>Fonctionnement</i>	608 589.79	608 589.79

*Les subventions ont ensuite été votées une à une et inscrites dans le tableau annexé au budget. Il est à noter que pour l'ADMR, le nombre de personne concerné dans la commune est pour cette année de sept (7), la subvention restante fixée à 100.00€ (cent euros) par personne concernée par cet organisme sur la commune.*

*Il est à noter que l'indemnité de gardiennage de l'église de 360.00 € est portée à 400.00 €.*

*Proposition approuvée à l'unanimité.*

*Une somme de 10 000.00 € sera inscrite au compte 6561 participation au fonctionnement du RPI afin de régler les participations éventuelles à chaque commune du RPI, pour rappel LEUDINGEN et BLEQUIN.*

*Monsieur Gilles DEBROUCKER intervenant en temps que vice président de l'association UNC Vaudringhem, Senlecques, Bléquin soumet à l'assemblée de porter la subvention allouée à celle-ci de 150.00 € à 300.00€. Après délibération et considérant que le regroupement des associations des anciens combattants entre ces trois villages n'a pas encore été validée par les services de l'Etat, le conseil décide, à l'unanimité, de laisser la subvention à 150.00 € cette année et d'étudier la demande lors du budget 2027.*

*Monsieur le Maire rappelle que toute demande de subvention doit être faite par écrit, parvenir à la mairie au plus tard le 1er mars et doit être accompagnée du bilan financier de l'association, tel qu'il a été présenté lors de l'assemblée générale annuelle de l'association.*

*Ces différentes précisions étant apportées, le conseil, a près délibération, d'approuver cette proposition de budget à l'unanimité.*

*L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses sont abordées:*

*Monsieur le Maire demande au conseil si celui-ci souhaite renouveler la convention avec la commune de Nielles les Bléquin pour que celle-ci puisse accueillir les enfants de notre commune dans son centre de loisirs. Après délibération, le conseil à l'unanimité décide d'approuver cette*

*proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la mairie de Nielles les Bléquin ainsi que tous les documents s'y rapportant.*

*Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de délibérer pour ajouter le paiement des cartes cadeaux à l'article 623 En effet, sur ce compte, il était possible de payer des jouets, des livres etc. Le fait que la commune offre maintenant des cartes cadeaux, il y a lieu d'ajouter ce terme afin de pouvoir payer les factures. Approbation de la proposition à l'unanimité.*

*Commission à la liste électorale : L'administration nous demande de renouveler les membres de la commission de contrôle de la liste électorale. Elle comporte 1 élu(e) qui sera le délégué de l'administration et trois personnes n'appartenant pas au conseil parmi lesquelles 1 personne sera désignée : "délégué de la justice". Madame Anne LEMAIRE se propose pour être déléguée de l'administration et les trois personnes proposées sont :*

*Messieurs CARTIAUX Roger, HOCHART Yves et BAROUX Christophe.*

*Il y a lieu de délibérer sur une convention concernant la dématérialisation des documents administratifs et l'instauration de la signature électronique. Le conseil à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à signer cette convention en son nom et l'autorise à acheter les clés nécessaires à cette mise en œuvre. Le nombre de clés sera fixé en concertation avec les services du centre de gestion. Le prix unitaire de chaque clé est fixé à 90.00€.*

*Il y a lieu de désigner 1 titulaire et 1 suppléant(e) qui représenteront la commune au SMAGEA. Après concertation, Monsieur EVRARD Julien est nommé titulaire et Madame HOIN Lise suppléante.*

*Il doit être désigné un représentant au GDON.*

*Monsieur VASSEUR Eric assurant déjà cette délégation lors du mandat précédent est reconduit.*

*Monsieur le Maire propose ensuite la création d'une nouvelle commission intitulée : →Fêtes et cérémonies→ qui serait chargée d'organiser les cérémonies déjà existantes et d'en proposer*

éventuellement de nouvelles. Cette proposition est approuvée et cette commission sera composée de :

*Madame Muriel VASSEUR, présidente de la commission*

*et de Mesdames LEMAIRE Anne, WEPIERRE Delphine, HOIN Lise et SOURDEVAL Justine.*

*Monsieur le maire a reçu une commerciale de la société Hapie proposant des produits de désherbage approuvés par l'Agence de l'eau. Une démonstration de l'efficacité du produit a été réalisée. Monsieur le Maire propose de tester ces produits sur une partie des trottoirs de la commune afin de bien s'assurer de leur efficacité. Cette proposition est approuvée à l'unanimité et les crédits correspondants seront inscrits au BP 2026 au compte 60624 pour un montant de 1 500.00 €.*

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à un accord avec la précédente municipalité nous avons dû installer une deuxième clôture pour séparer le terrain municipal derrière la mairie afin d'éviter des dégradations des grilles existantes. Cette installation réalisée aux frais de la commune fera l'objet d'un écrit avec le propriétaire de la parcelle voisine afin de lui stipuler qu'à partir de ce jour il sera seul responsable de l'entretien de cette clôture en barbelé, de sa remise en état et de son remplacement en cas de détérioration par son bétail.*

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux plantations effectuées sur la commune en accord avec le Parc Régional, il a été interpellé sur le fait que certaines gêneraient le travail et les activités des agriculteurs. Pour résoudre ce problème, une réunion avec les différents concernés sera organisée en Mairie prochainement.*

*Monsieur le Maire informe ensuite que la fête des écoles, prévue initialement à Bléquin, aura lieu le 27 juin à Vaudringhem pour des raisons de confusion de date. La municipalité fera tout son possible par le prêt de matériel afin que cette manifestation se déroule au mieux et soit une réussite*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.*

*Pour Extrait :*

*A Vaudringhem, le 29 Avril 2026*

*Le Président,*

*(Cachet)*